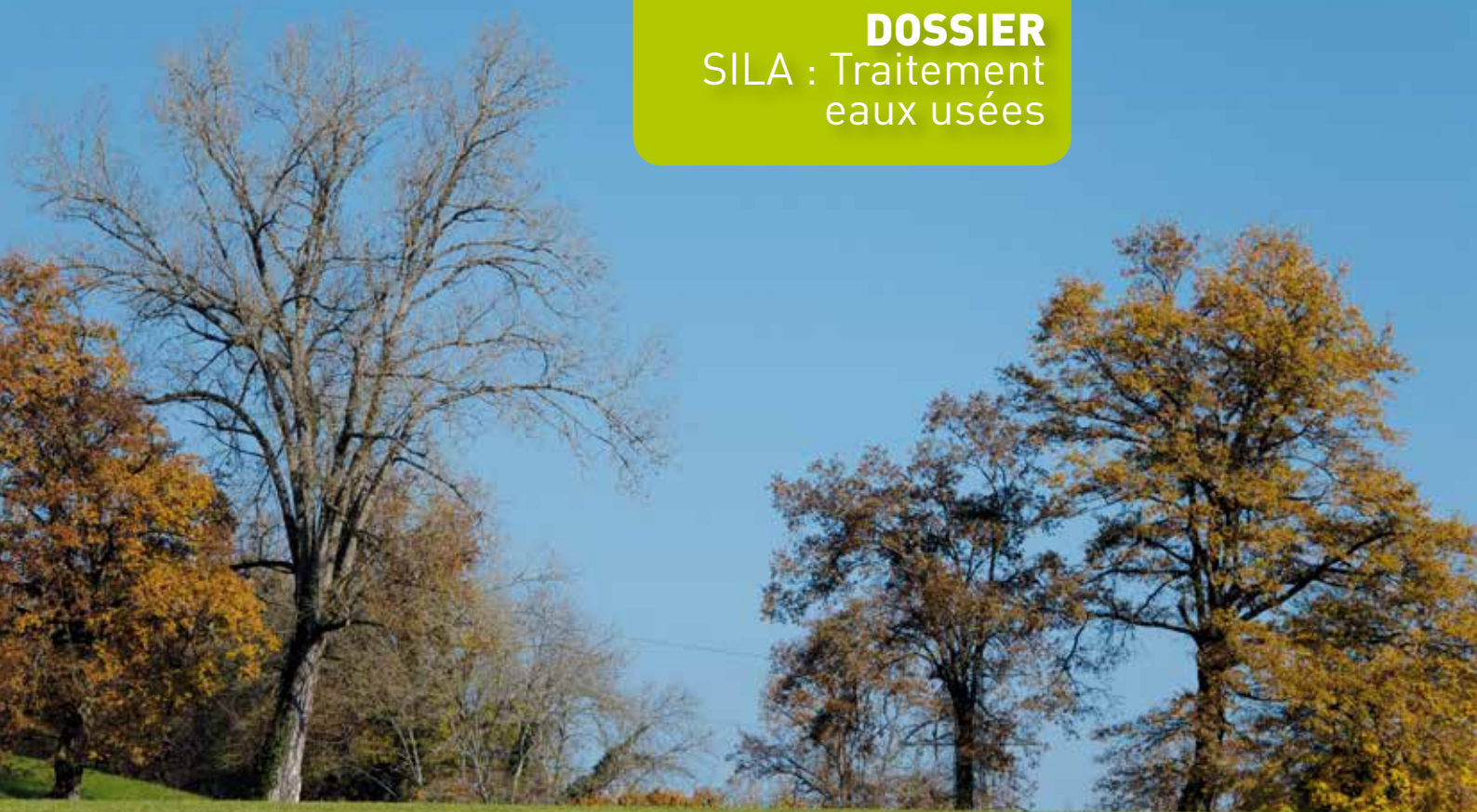




# L'Echo des Lanches



**DOSSIER**  
SILA : Traitement  
eaux usées





# SOMMAIRE

Bulletin réalisé par :  
LA COMMISSION  
INFORMATION  
COMMUNICATION

Monique PIMONOW, Maire  
Christophe PIGNARRE,  
responsable de la commission.

Isabelle LAGIER-SPELTA,  
Pierre LAGUILLAUMY,  
Anita LEGER,  
Christelle SERRATRICE,  
Conseillers Municipaux.  
Laurence NANCHE,  
Nathalie PEILLAT  
(Secrétariat).

**Relecture :**  
Martine SZAFRAN

**Création :**  
Altitude Communication  
74600 Seynod

**Impression :**  
Anney Impression  
74600 Seynod  
**Imprimé sur  
papier recyclé**

**Photos :**  
©fotolia.com - Altitude -  
La Commission /  
Remerciement à  
Daniel JUGET et  
Nicole VILLARD.



## P.13 à 15 DOSSIER SILA : Traitement eaux usées



### • VIE COMMUNALE

- Personnel communal.....P.4
- Départ à la retraite.....P.4
- Résultat Fusion des 13 communes.....P.5
- Incivilités .....P.6
- Visite du conseil des jeunes de Montagny (69) .....P.6
- Résultats élections Régionales.....P.7
- La campagne d'information, Octobre Rose .....P.8
- La rentrée, aussi pour les TAP !.....P.9
- CCAS 2015 .....P.9
- Un arbre pour le climat.....P.10
- Urbanisme - Clôtures, haies.....P.11

• **C2A** .....P.7

### • TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- Amélioration réseau d'eaux pluviales.....P.12
- Travaux extension école .....P.12
- Travaux Impasse des Côtes.....P.13
- Nouvel éclairage de l'église.....P.13

### • DOSSIER SILA :

**TRAITEMENT EAUX USÉES** ..... P.14 à 16

### • ETAT CIVIL.....P.16

- Naissances
- Mariages
- Décès

### • INFOS PRATIQUES

- Nouveau à Montagny-les-Lanches .....P.16
- Accueil secrétariat de mairie .....P.17
- Nouveaux habitants.....P.17
- Lutte contre le bruit .....P.17
- Communauté de l'Agglomération d'Annecy.....P.17

### • VIE DE L'ECOLE .....P.18

- Rentrée scolaire 2015-2016

### • ASSOCIATIONS

- Un « vide grenier pour l'enfant » inédit pour Le Préau ...P.19
- Un dimanche pas comme les autres.....P.20
- Le Chœur des Lanches .....P.21

### • DIVERS

- Revue de Presse..... P.21-22
- Recette.....P.23



*Comme il serait doux de former le vœu  
Que pour chacun l'an qui vient soit heureux.  
Une année passe, une nouvelle la suit,  
De la violence et des bombes, on entend le bruit  
Pourtant, le jour a toujours vaincu la nuit!  
De cet espoir souhaitons tous d'en partager le fruit!*

Malgré les baisses générales des dotations de l'Etat, nous continuerons à investir pour le bien être de tous et pour faire vivre les entreprises locales.

L'année 2016 est l'année du changement pour notre commune :

- La réalisation de l'extension de l'école sera le point fort de cette nouvelle année. Nous essaierons de perturber le moins possible la vie de l'école pendant les travaux.

- 2016 sera une année de transition pour préparer la fusion de 5 communautés de communes qui sera obligatoire au 1er janvier 2017.

Cette période de fin d'année est l'occasion de se réunir en famille et entre amis pour fêter Noël et cette nouvelle année que je souhaite heureuse à tous les Montagnolans et Montagnolanes.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux de santé, de réussite, de prospérité et de bonheur pour 2016.

Je souhaite de tout cœur que « bien vivre ensemble » en paix soit une réalité en France pour l'année à venir.

Monique PIMONOW



## Personnel communal

### CHANGEMENTS

Départ de M. Paul BODIN, agent d'animation pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), qui a assuré ses fonctions du 01/09/2014 au 03/07/2015.

Remplacé, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, par Mme Marion BARLET, déjà bien intégrée au sein de l'équipe d'animation.

### RÉORGANISATION

Une concertation a été conduite avec le personnel communal en fonction, afin d'étudier une nouvelle organisation et une nouvelle répartition des tâches permettant de répondre aux attentes de chacun.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Mme Isabelle VIVIAND occupera le poste d'agent de restauration scolaire et de surveillance (garderie périscolaire du soir).

- M. Zian CABANNES, agent technique polyvalent, assurera différentes missions qui lui permettront de travailler à plein temps pour le compte de la commune (garderie périscolaire du matin, surveillance au restaurant scolaire, espaces verts et travaux de maintenance bâtiments, voirie et réseaux).

- Mme Carmela CHATEL est recrutée en qualité d'agent d'animation pour les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et la garderie périscolaire du soir, et effectuera le ménage de la mairie. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.



## Départ à la retraite

Mme Marie-Thérèse CHAL prend sa retraite bien méritée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nous la remercions très vivement pour tout le travail accompli avec assiduité et une constance exemplaire pendant 16 années au service de la commune. Les enfants et les adultes qui l'ont côtoyée ne se souviendront que de sa gentillesse et sa disponibilité.

Une réception en son honneur a été organisée par la municipalité le mardi 15 décembre 2015, en présence de sa famille, de M. Raymond FONTAINE, Maire Honoraire, de Mme Cécile CARETTA, Directrice de l'école, des enseignants, du personnel communal, des parents, des élèves, et d'anciens enseignants et personnels.



Un IMMENSE MERCI à Marie-Thérèse (« mamie Thérèse » pour les enfants !!) pour tout ce qu'elle a apporté et donné, pour sa patience et son professionnalisme !

**COMMUNE NOUVELLE**

**L'heure des choix !**

**Résultat Fusion  
des 13 communes**

**Montagny-les-Lanches dit  
« non »  
à la fusion des 13 communes.**

Le vote du 25 juin 2015 du Conseil de L'Agglomération Annécienne a entériné le lancement du processus de création d'une commune nouvelle. Chaque conseil municipal des 13 communes de la C2A disposait d'un délai de 3 mois pour délibérer en faveur ou non de la fusion.

Via « L'Echo des Lanches » de juillet, les électeurs de Montagny-les-Lanches ont été sollicités pour participer à une consultation nominative sur ce sujet d'importance.

Lors de la séance publique du Conseil Municipal du 15 Septembre 2015, les résultats obtenus ont été communiqués :

- 232 électeurs sur 470 inscrits (près de 50%) se sont exprimés.
- 219 bulletins **contre** (94%)  
et 13 bulletins **pour** (6%)

Afin que chacun puisse s'exprimer sans aucune pression, les membres du conseil municipal ont procédé à un vote à bulletin secret. A l'unanimité, le Conseil Municipal de Montagny-les-Lanches a voté contre la fusion des 13 communes de la C2A.

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU JEUDI 25 JUIN 2015 à 18h00**

Extrait de l'intervention de Mme PIMONOW, Maire de Montagny-les-Lanches :

*« Je voudrais intervenir au nom d'une commune rurale, Montagny- les- Lanches, étant la plus petite commune de l'agglomération. Je vais parler au nom de ses élus.*

*L'harmonisation des taux d'imposition, s'il y a commune nouvelle, entraîne obligatoirement une augmentation de l'impôt foncier bâti pour les habitants de Montagny-les-Lanches sans service supplémentaire proposé.*

*Dans notre commune rurale, les élus sont des bénévoles actifs et réactifs au service de la population (dénéigement, sécurité, réparation, voirie, école et je peux citer beaucoup d'exemples).*

*Les services de proximité sont primordiaux dans les communes rurales.*

*Aujourd'hui, les élus de Montagny-les-Lanches ne sont pas encartés politiquement. Nous avons été élus au service des Montagnolans pour améliorer leur quotidien et répondre à leurs attentes. Dans le cas d'une fusion, les élus locaux devront se positionner sur une liste, au risque que notre village ne soit plus représenté au sein de la commune nouvelle.*

*Nous sommes très attachés à l'identité de notre territoire et à notre qualité de vie. Nous voulons protéger l'agriculture, nos associations locales, ce qui fait que notre village n'est pas un village dortoir, et gérer l'évolution démographique de notre commune. Il est à craindre que cette vie locale de proximité et de chaleur humaine disparaisse. Un changement aussi important de la vie quotidienne de nos concitoyens ne peut se régler en quelques mois.*

*La nouvelle équipe municipale a été élue pour un projet précis qu'elle a présenté aux habitants en mars 2014 et la fusion n'était pas à l'ordre du jour.*

*Concernant la lettre de M. le Préfet sur les conséquences financières de la création d'une commune nouvelle, il précise à la fin de sa lettre, je le cite, « J'attire votre attention sur le fait que le pouvoir législatif est souverain et qu'il est susceptible de revenir à tout moment sur cette équation financière en fonction de considérations de fait qui le nécessiteraient ».*

*La Loi de Finances vote le budget de l'Etat chaque année, rien n'est garanti pour les années futures. Et lors d'une réunion publique d'information que j'ai eue, les nombreux habitants présents ont exprimé les mêmes inquiétudes que le Conseil Municipal.*

*Compte tenu des éléments connus à ce jour et au nom du Conseil Municipal de Montagny-les-Lanches, je voterai contre la création de la commune nouvelle à 13.*

*Je vous remercie. »*





## Incivilités

1 ordinateur, 1 cafetière, des dizaines de sacs d'ordures ménagères, des plaques d'amiante, des ardoises, 1 aquarium, des matelas, des coussins, des traversins, plusieurs kilos de viande, des sacs de vêtements non usagés par dizaines, 1 guitare, des cartons de livres, un tricycle, des déchets paysagers et artisanaux...

**Tout cela jeté dans nos chemins** par quelques personnes indécoutes, sans respect du bien d'autrui, de l'environnement, de la nature.



**Tout cela jeté dans nos chemins** alors que les structures, certes perfectibles, existent (ramassage des ordures, déchetterie).

Au-delà des coûts supplémentaires supportés par notre commune (plus de 900€ en 2015), restons et soyons mobilisés pour préserver notre beau territoire, *parce qu'il le vaut bien ...!!!*

## Visite du conseil des jeunes de Montagny (69)

### Témoignages :

« Samedi 24 octobre, nous avons rencontré le conseil des jeunes de Montagny (Rhône).

On a pu discuter et on a trouvé cela agréable de pouvoir parler de nos actions.

Après la visite de l'école et des alentours, on leur a fait découvrir une ferme et ses animaux.

On a passé un super moment tous ensemble et ils ont pu se rendre compte qu'on est bien à Montagny-Les-Lanches ».

### Conseil des enfants de Montagny-Les-Lanches :

*Kilian, Colombar, Lily, Cyril*

« Samedi 24 Octobre 2015, nous sommes allés rencontrer les élus du conseil municipal des enfants de Montagny-les-Lanches.

C'est sous un ciel ensoleillé que nous sommes partis en car, conduit par Monsieur Le Maire et accompagnés par Corinne Maréchal et Suzanne Paillasseur.

Pendant le trajet nous en avons profité pour écrire chacun notre poème sur le thème de l'amitié pour le concours de poème que nous avons lancé en début du mois d'octobre 2015.

Arrivés vers 12h sur la commune de Montagny-les-Lanches, nous avons pique-niqué et en avons profité pour visiter la commune.

14h nous avons rejoint Mme Le Maire et les élus du CME (Conseil Municipal des Enfants).



Malgré un échange timide au début nous nous sommes très vite adaptés et avons partagé nos différents projets réalisés et futurs sur nos communes.

Nous avons pu apprécier de voir votre école et l'activité ski que nous vous envions.

La visite guidée de la ferme par Romain était très intéressante.

Nous avons pu voir les veaux et tout le travail de la traite fait à la ferme.

Domage que nous ne pouvions pas ramener les chiots nés quelques jours auparavant.

Ensuite nous avons partagé un goûter, jouer ensemble et à l'heure du départ nous avons eu du mal à nous quitter.

Lors de notre dernier conseil nous avons parlé de notre rencontre à nos camarades et avons abordé le projet de vous inviter sur notre commune.

A très bientôt ».

**Le Conseil Municipal des Enfants et des Adolescents de Montagny (69700)**

## Résultats Élections Régionales

Les 06 et 13 décembre ont eu lieu les élections régionales. Nouveautés cette année : la création de la nouvelle région Auvergne Rhône Alpes issue du regroupement des régions depuis la loi de 2014 qui réduit leur nombre de 26 à 17 (13 en métropole et 4 outre mer\*) et la parité hommes femmes des candidatures.

La nouvelle région comptera ainsi 204 conseillers élus pour 6 ans pour 12 départements dont 20 pour la Haute Savoie.

Compétences de la Région : le rôle principal de la région est de promouvoir le développement économique (c'est la seule collectivité qui a le droit de distribuer des aides aux entreprises). Elle est également en charge de la gestion de certains ports et aéroports, transports (liaisons ferroviaires TER, transports routiers hors agglomération y compris scolaires), formation professionnelle et des chômeurs, construction et entretien des lycées, enseignement supérieur, recherche, culture, sports, environnement.

Sur les 10 listes initialement prévues 9 se sont présentées au suffrage des électeurs au premier tour (la liste les voix de Savoie ayant été invalidée par la préfecture de région).

Au second tour le scrutin portait sur 3 listes menées par C.Boudot, J.Queyranne, L.Wauquiez.

La répartition définitive des sièges est donc :

- La Haute Savoie compte donc 19 élus sur les 204 de la Région :
- Liste Wauquiez (40,60% au niveau régional\*\*, 44,23% à Montagny) 12 élus
- Liste Queyranne (36,80% au niveau régional\*\*, 32,05 à Montagny) 4 élus
- Liste Boudot (22,60% au niveau régional\*\*, 18,91% à Montagny) 3 élus

Le Conseil Régional sera composé de :

- 113 élus de la liste Wauquiez (55,39%)
- 57 élus de la liste Queyranne (27,94%)
- 34 élus de la liste Boudot (16,67%)

A noter que la participation a été de 58 % pour notre commune au premier tour (9° commune sur les 294 du département en taux de participation) contre 49.91 % au niveau national.

Au 2° tour la participation au niveau de notre commune a été de 64.86 % (Villaz 10° plus fort taux de participation à 64.95 %) contre 59.18 % au niveau national et 57.68 % au niveau régional.

L'élection du président de région aura lieu le 04 janvier.

\* 2 régions et 2 collectivités uniques

\*\* source ministère intérieur AFP DL 15.12.2015

## C2A

### Fusion de communes au sein de la C2A :

Suite à l'échec de la fusion des 13 communes de la C2A, les communes d'Epagny et de Metz Tessy ont décidé de profiter des dispositions offertes par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en terme de dotations budgétaires, pour se rapprocher.

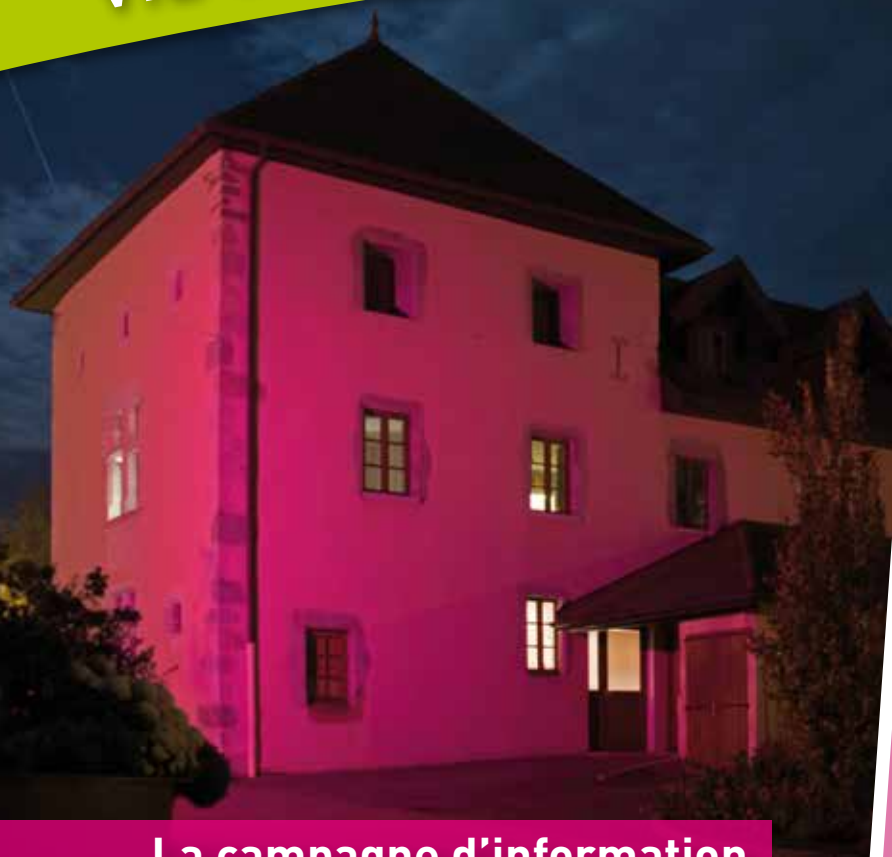
Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> des 4 créations de communes nouvelles sur les 294 communes de Haute Savoie (les 3 autres sont Faverges - Seythenex, Marzens - Cons Sainte Collombe et Talloires - Montmin)

En ce qui concerne Epagny - Metz Tessy un arrêté préfectoral du 28 septembre a prononcé la création de la commune nouvelle à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette démarche concrétise le rapprochement des deux communes entamé depuis longtemps au niveau des structures (Relais Assistantes Maternelles, accueil de loisirs, police municipale, associations, église, presbytère, cimetière, terrain de foot, gymnase...).

La nouvelle commune Epagny - Metz-Tessy comptera 7.160 habitants.





## La campagne d'information du mois d'octobre OCTOBRE ROSE



1 femme sur 8 risque de développer un cancer du sein.

Chaque année, le dépistage précoce permet de sauver des milliers de vie.

En **octobre 2015**, pour la **22<sup>ème</sup> année** consécutive en France, la campagne de lutte contre le cancer du sein, organisée par l'association « **Le Cancer du Sein, Parlons-en !** » vous a proposé de lutter contre le cancer du sein en vous informant et en dialoguant.

### **Octobre rose : mois du dépistage organisé du cancer du sein**

Alors que le dépistage du cancer du sein – cancer féminin le plus fréquent avec environ 50 000

nouveaux cas chaque année – semble entré dans les mœurs, 1 femme sur 3 ne se fait pas dépister.

C'est pourquoi, Octobre rose a, cette année, pour objectif d'inciter les femmes âgées de 50 à 74 ans à participer au programme national de dépistage organisé du cancer du sein.

Au fil des ans, de nouvelles mairies et communes rejoignent la campagne du «Mois du Cancer du Sein».

Comme l'année précédente la mairie de **MONTAGNY-LES-LANCHES** s'est montrée solidaire de la campagne « octobre Rose 2015 ».





## La rentrée, aussi pour les TAP !

Les temps d'activités périscolaires ont repris le mardi et vendredi de 15h00 à 16h30.

Dès la première séance, les enfants ont pu poser toutes leurs questions à Madame le Maire, concernant ces activités et les nouveaux élèves ont fait connaissance avec les animatrices.

Une nouvelle venue dans l'équipe d'animation, Marion Barlet, assurera jeux et sport de plein air.

Tous les élèves pourront accéder également aux activités suivantes :

- Bibliothèque et aide aux devoirs : Béatrice Fontaine
- Atelier cuisine : Armelle Granchamp
- Arts créatifs et Bricolage : Isabelle Viviand



- Arts Plastique et Déco : Claude Tagand (uniquement le mardi)
- Découverte de la musique : Elisabeth Forni (uniquement le vendredi)

## CCAS 2015

En décembre, les membres du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) ont rendu visite aux personnes seules et malades de la commune.

Ce fut un moment de partage et de joie auprès de nos aînés qui, lors de cette visite, ont pu oublier leur souffrance.

En repartant, le CCAS a offert un coffret de produits régionaux à déguster sans modération.

Merci aux membres bénévoles de prendre de leur temps pour rencontrer nos personnes âgées.







## Un arbre pour le climat

L'opération « **Un arbre pour le climat !** » a visé à déployer un dispositif de mobilisation des citoyens et des communes, pour planter des arbres dans toute la France durant les mois précédant la COP21. Le point d'orgue a eu lieu autour du 25 novembre 2015, jour de la Catherine car comme chacun sait : « À la Sainte Catherine, tout bois prend racines ».

L'arbre est le symbole de la biodiversité. Son tronc, ses branches, ses feuilles, ses fleurs, ses fruits présentent une multitude de niches potentielles qu'animaux, insectes et plantes pourront coloniser.

Cette biodiversité est aujourd'hui plus que menacée. Les causes sont multiples : fragmentation, disparition ou dégradation progressive des milieux naturels et des habitats, surexploitation des ressources, pollution de l'eau, de l'air ou des sols, introduction d'espèces étrangères invasives et dérèglement climatique.

Si l'arbre est victime du réchauffement, il est aussi une réponse par son captage du carbone. Toutefois, l'opération « Un arbre pour le climat ! » est avant tout une action citoyenne qui a pour ambition de rassembler un maximum d'entre nous autour d'une cause qui nous concerne tous.

Pour cet acte citoyen c'est un **PARROTIA PERSICA** que Montagny-les-Lanches a choisi de planter dans

la prairie fleurie jouxtant l'abri-bus. Sa taille, sa floraison, son feuillage, son écorce et ses propriétés mellifères ont déterminé le choix de cet arbre.

Vous trouverez ci joint sa carte d'identité :

**PARROTIA PERSICA** (arbre perroquet)

Nom commun : arbre de fer (en raison de la dureté de son bois)

Origine : forêts d'Iran et du Caucase

Famille : Hamamélidacées

Caractéristiques : arbre caduc qui, dans nos jardins, ne dépasse pas 6 à 10 m. Étalement 3 à 5 m. Il peut être conduit sur un tronc unique mais aussi en forme de gobelet (tronc ramifié). Il est alors pratiquement aussi large que haut. Avec le temps, l'écorce devient décorative car elle se détache par plaques. Mais son intérêt principal est son feuillage d'automne. Les feuilles ovales de 6 à 10 cm, vert soutenu, prennent à l'automne une couleur qui peut être franchement jaune, souvent orangée voire rouge

Floraison : en février-mars, des petites fleurs rouges en bouquets apparaissent juste avant les feuilles. Même si elles sont assez insignifiantes, elles ne manquent pas d'intérêt... à condition de pouvoir les regarder de près !





## Urbanisme - Clôtures, haies

Des règles d'urbanisme sont applicables sur le territoire de notre commune en matière d'implantation de clôtures et de haies. L'extrait du Plan Local d'Urbanisme ci-dessous détaille ces règles.

**Toute création de clôture et/ou haie est soumise aux règles du PLU depuis mars 2014. Nous vous remercions d'en tenir compte et de consulter la mairie (aux heures d'ouverture du secrétariat ou sur rendez-vous), munis de votre projet.**

*Extrait du PLU approuvé le 04/03/2014*

**ZONE Ua : Centre village et cœurs de hameaux**

**ZONE Ub : Secteurs périphériques à dominante d'habitat individuel**

**ZONE 1AU : Secteur à urbaniser avec orientations d'aménagement si elles existent**

### **Article 11.2.6- CLOTURES, HAIES DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES :**

#### Hauteur :

Les **clôtures** ne sont pas souhaitées. Elles seront d'une **hauteur totale maximum de 1,80 m** en limite séparatrice comportant ou non un mur bahut (mur de faible hauteur qui supporte par exemple un grillage, un treillis, une grille...).

Dans ce cas, la hauteur maximale du mur bahut est limitée à 0,60 m.

Les **haies végétales**, si elles existent et si elles sont implantées à **moins de 2 m des limites de propriété**, auront une **hauteur maximum de 2 m**.

#### Composition :

Les clôtures doivent être constituées par un dispositif à claire-voie de forme simple (*clôture à jour qui présente des vides : grille, treillage, ...*).

**Les clôtures en panneaux d'éléments préfabriqués et les toiles d'occultation sont interdites en interface avec le domaine public.**



Les haies végétales, si elles existent, seront réalisées avec des essences locales dont la liste est annexée au présent règlement (disponible en mairie sur simple demande).

Les clôtures et les haies ne devront créer aucune gêne pour la visibilité et la sécurité dans les carrefours et les voies. Pour des raisons de sécurité, la hauteur maximale des haies végétales situées à moins de 25 m de l'axe des carrefours et de celles situées à l'intérieur du rayon de courbure des virages, est fixée à 1 m.

Pour les bâtiments repérés patrimoniaux au titre de l'article L123-1.7° du Code de l'Urbanisme, les clôtures de type haies végétales seront interdites (*détail des bâtiments repérés patrimoniaux disponible en mairie*).

# TRAVAUX DANS LA COMMUNE

## Amélioration réseau d'eaux pluviales

Du 26 août au 20 octobre des travaux d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales ont été réalisés au lieu dit Crêt Clet par la société TPLM de Lescheraines.

La vétusté du réseau et la réalisation d'un futur lotissement dans ce secteur ont nécessité ces travaux d'adaptation : réfection sur environ 200 mètres, et augmentation du diamètre de la canalisation.

Travaux eaux pluviales et cheminement piéton secteur crêt Clet :

Coût des travaux : .....	36.137,06 € TTC
Honoraires : .....	2.268,07 € TTC
Coût total de l'opération : .....	38.405,13 € TTC

## Travaux extension école



Pour faciliter le démarrage des travaux, la haie qui bordait la cour de l'école a été arrachée cet été.

Le programme d'extension de l'école suit son cours. Les différentes entreprises ont été choisies par la

commission d'appel d'offre et seront validées au cours de la séance du conseil municipal de janvier 2016.

Les travaux débuteront au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.



## Travaux Impasse des Côtes

Pour anticiper le Projet Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR), et profiter des travaux d'extension des réseaux d'eaux pluviales dans le secteur du bas de l'impasse des Côtes, la commune a décidé de rendre le chemin communal accessible aux randonneurs.



Pour combler le fort dénivelé de 3m entre la route et le chemin, un escalier de 12 marches a été réalisé.

## Nouvel éclairage de l'église

Dans le courant de l'été, vous avez pu découvrir le nouvel éclairage de l'église.

Celui-ci permet de mettre en valeur l'architecture du clocher grâce à des projecteurs spéciaux qui en soulignent les contours.

La façade d'entrée du bâtiment est éclairée par deux projecteurs déportés et deux sources lumineuses situées à l'intérieur de l'église éclairent les vitraux. Le bandeau lumineux dessine le contour du bâtiment.

Dans un souci d'économie d'énergie et d'écologie, tous ces différents systèmes ont une technologie à LED.



## SILA : Traitement Eaux Usées



### Syndicat Mixte du Lac d'Annecy. Assainissement des eaux usées

Le SILA (Syndicat Mixte du lac d'Annecy) a été créé en 1957 par plusieurs communes afin de sauver le lac d'Annecy de la pollution. Depuis, ses missions et son territoire d'action se sont étendus.

Le SILA est une structure de coopération intercommunale qui regroupe neuf Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), à savoir :

- la Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A)
- la Communauté de communes de la Rive Gauche du lac d'Annecy
- la Communauté de communes de la Tournette
- la Communauté de communes du Pays de Faverges
- la Communauté de communes des Vallées de Thônes
- la Communauté de communes du Pays de Fillière
- la Communauté de communes du Pays de Cruseilles
- la Communauté de communes Fier et Usses
- le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA).

Ces EPCI représentent 114 communes et près de 300 000 habitants (voir son territoire d'action).

Les principales compétences du SILA sont :

- Dépollution des eaux usées
- Traitement des déchets ménagers
- Protection et aménagement du Lac d'Annecy. Aménagements cyclables, suivi scientifique du lac, lutte contre la dermatite cercarienne (puces de canards), protection des roselières.

Dans ce numéro nous avons choisi de vous faire découvrir succinctement, l'une des principales compétences :

Le collecteur Rive Gauche, l'un des plus importants du territoire du SILA



### L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Avec un budget annuel de 60 millions d'euros, la dépollution des eaux usées est l'une des deux principales compétences du SILA, avec le traitement des déchets.

L'assainissement vise à protéger l'environnement et la santé publique en collectant puis en dépolluant les eaux usées produites par les activités humaines avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Six EPCI, qui représentent 50 communes et près de 205 000 habitants, ont confié au SILA la gestion de l'assainissement collectif de leur territoire.

L'assainissement collectif consiste à recueillir les eaux usées dans des collecteurs qui les acheminent vers des usines ou unités de dépollution, également appelées stations d'épuration. (*Étiquettes vertes sur la carte*).

L'alternative à l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif (système avec fosses septiques ou autres), permet également de traiter les eaux usées afin qu'elles soient suffisamment propres avant de rejoindre le milieu naturel (sol, rivière, ruisseau, etc.). Le SILA assure le contrôle de ces installations. Leur création, réhabilitation et entretien sont à la charge des propriétaires.

Le territoire du SILA compte **1 450 km de collecteurs, 82 stations de pompage et 8 usines** ou unités de dépollution des eaux usées.

La principale usine de dépollution (UDEP) des eaux usées gérée par le SILA, se situe à Cran-Gevrier (SILOE).

### USINE DE DÉPOLLUTION SILOE



Mise en service en 1997, Siloé tire son nom d'un concours lancé auprès de scolaires avant sa mise en service. Le terme Siloé, qui désigne une fontaine d'eau pure à

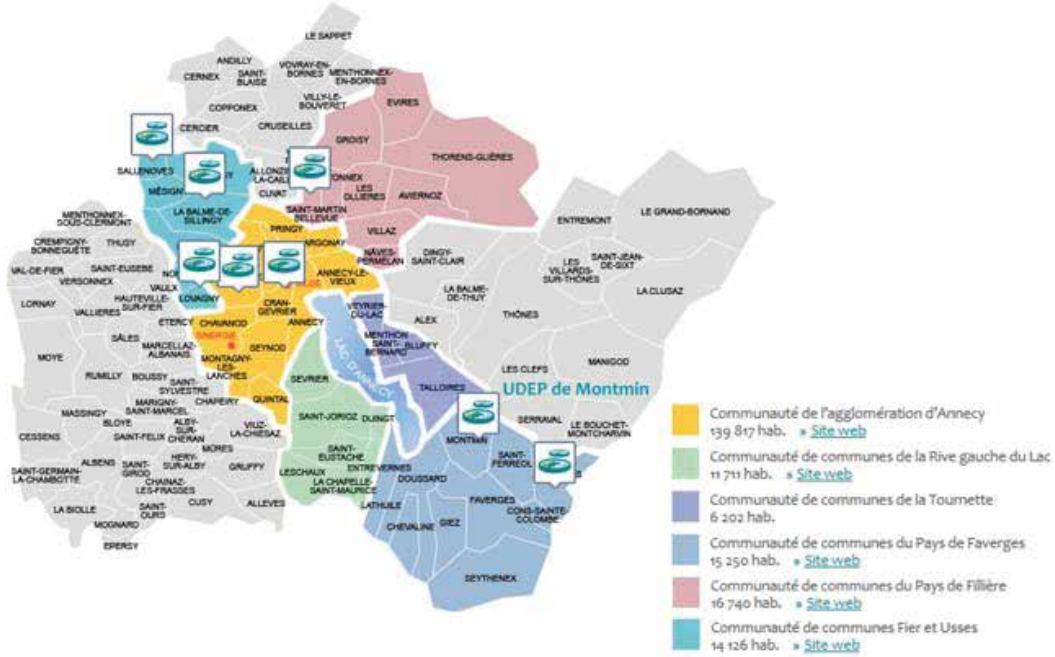
Jérusalem, est le résultat d'un jeu de mots entre les termes SILA et eau.

#### Quelques chiffres :

- 34 communes du bassin annécien reliées directement à SILOE,
- 13.5 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées collectés par an,
- 230 000 équivalent-habitants de capacité de traitement



Les six EPCI adhérents à la compétence assainissement collectif du SILA  
(EPCI en couleur sur la carte)



Les 30 000 m<sup>3</sup> d'eau traités chaque jour par SILOE, sont rejetés dans le Fier (milieu récepteur) après l'élimination de la pollution en carbone, nitrate et phosphate (polluants principaux). A la sortie de l'usine, l'eau traitée n'est pas potable. Toutefois elle ne présente aucun risque pour l'environnement car les pollutions restantes sont dégradées dans le milieu naturel (le Fier).

**Comment fonctionne une usine de dépollution des eaux usées ?**

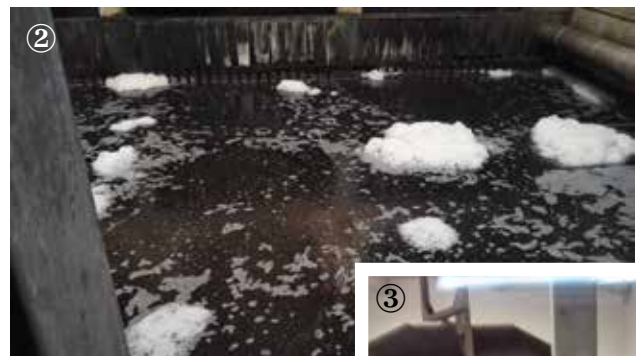
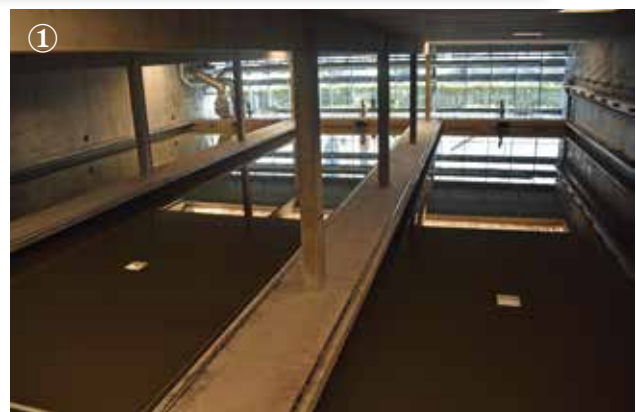
Les eaux usées sont d'abord stockées dans un bassin de rétention situé à l'entrée de la station qui permet de réguler la quantité d'eau traitée.

Puis s'enchainent les étapes suivantes :



① **PRETRAITEMENT** : Dégrillage, dessablage et déshuilage. Les eaux usées sont nettoyées par le passage dans plusieurs bassins.

② **TRAITEMENT BIOLOGIQUE** : L'eau subit plusieurs traitements et l'ajout de produits (voir ci-dessus) permet de transformer la pollution chimique de l'eau en boue. Les boues issues de cette dépollution sont mises dans des bacs. Une fois déshydratées, elles sont transportées à



③ **DESODORISATION** : L'air ambiant de la station est traité avant d'être rejeté à l'extérieur afin d'éviter les nuisances olfactives pour le voisinage.

④ **REJET AU FIER** : L'eau est rejetée au Fier par une sorte de

cascade afin de permettre l'oxygénation de l'eau. Cependant à la sortie de la station l'eau n'est pas potable.

**Le SILA met tout en œuvre pour préserver l'environnement.**

**Mais à notre niveau, il faut adopter les bon gestes en matière d'assainissement.**

**Ne jetez pas n'importe quoi dans vos canalisations !**

### **Pas d'objets solides !**

Les objets solides (lingettes, coton-tiges, serviettes hygiéniques, mégots, seringues, litière pour chat...) doivent être jetés à la poubelle. Ils bloquent les collecteurs, bloquent les stations de pompage et provoquent la mise en charge des réseaux. Les eaux usées peuvent alors remonter dans les habitations ou s'écouler par les tampons à l'extérieur et polluer le milieu naturel.

### **Pas d'huiles et de matières grasses !**

Les graisses s'accumulent dans les collecteurs et peuvent empêcher le bon écoulement des eaux usées. Elles sont également toxiques pour les bactéries utilisées dans les usines de dépollution des eaux



usées. Essayez les plats de cuisine avec de l'essuie-tout avant de faire la vaisselle et mettez les graisses liquides dans des bouteilles en plastique que vous apporterez en déchetterie.

### **Pas de produits toxiques !**

Les produits toxiques comme les peintures, les vernis, les solvants ou les produits de jardinage réduisent l'efficacité du traitement biologique des eaux usées (par les bactéries). Ces produits doivent être déposés en déchetterie.

Les médicaments doivent être rapportés en pharmacie.

### **Ne jetez rien dans les grilles et bouches d'évacuation au bord des routes !**

La très grande majorité des grilles et bouches d'évacuation ne sont pas reliées aux réseaux d'assainissement. Les eaux de pluie recueillies ne sont pas traitées par les unités de dépollution et retournent directement dans le milieu naturel.

Soyez vigilants avec les mégots et l'eau issue du nettoyage des sols, des voitures, etc...

## ETAT CIVIL - 2015

### • **NAISSANCES**

*Félicitations aux parents  
et bienvenue aux bébés.*

- BOUTIN Mathéo, né le 27 janvier 2015  
Au foyer de M. BOUTIN Jérôme  
et de Mme DUMORTIER Gwendoline
- BROUSTAILLE Augustin, né le 6 mai 2015  
Au foyer de M. et Mme BROUSTAILLE Arnaud
- CHATELAIN Lysie née le 14 août 2015  
Au foyer de M. et Mme CHATELAIN Arnaud
- DECATOIRE POTHIN Alex, né le 09 août 2015  
Au foyer de M. DECATOIRE Arnaud  
et Mme POTHIN Vanessa
- REY Logan, né le 1<sup>er</sup> juillet 2015  
Au foyer de M. REY Florent  
et Mme SERET-DUNAND-CHATELLET Marine

### • **MARIAGES**

Pas de mariage en 2015

### • **DECES**

- CHARTIER David, 45 ans, décédé le 03 juin 2015  
574 route d'Aix-les-Bains
- CHAPPET Marie, 93 ans, décédée le 15 juin 2015  
Résidente à « La Tonnelle » à SEYNOD.

Nous renouvelons nos sincères  
condoléances aux familles.

## Nouveau à Montagny-les-Lanches

Nous vous annonçons l'ouverture de 2 entreprises à Montagny-les-Lanches.

### **AUX DÉRIVES DU BOIS** (menuiserie bois)

Création, Pose et Rénovation d'agencements  
d'intérieur (lit, bureau, cuisine, stand,...).

HINSINGER Jean-Baptiste

195 route d'Annecy - 74600 Montagny-Les-Lanches

info@auxderivesdubois.fr

06.30.08.84.51

### **LEGENDARY MOTO**

Spécialiste harley Davidson.

DUFURNET Michaël

186 route d'Annecy

74600 Montagny-Les-Lanches

dufournetmic@free.fr

06.81.30.18.81

**Bienvenue dans notre commune.**



## ■ Accueil secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie vous accueille :  
le mardi de 14 h 30 à 18 h 00  
le vendredi de 14 h 30 à 16 h 30  
et sur rendez-vous

**Madame le Maire reçoit sans rendez-vous le mardi et le vendredi (aux heures d'ouverture de la mairie) et sur rendez vous le lundi et le mercredi. Tél. mairie : 04.50.46.71.27**

**En raison des congés de fin d'année, le secrétariat de mairie sera fermé du 23 décembre au 03 janvier 2016 (inclus)  
Permanence électorale le jeudi 31 décembre 2015 de 9h30 à 11h30**

**En cas d'ultime urgence, joindre Mme le Maire au 06.74.23.69.29 ou le 1<sup>er</sup> adjoint au 06.86.24.20.50.**

## ■ Nouveaux habitants

Vous arrivez à Montagny-les-Lanches.

L'équipe municipale vous souhaite la bienvenue et vous invite à vous présenter en mairie.

Elle vous remercie d'inscrire lisiblement vos noms et prénoms sur vos boîtes aux lettres et d'apposer votre numéro d'habitation au bord de la voie publique.

Pour faciliter la distribution du courrier, merci d'inscrire également sur votre boîte aux lettres le nom des personnes résidant momentanément chez vous.

## ■ Lutte contre le bruit

Un ARRETE PREFECTORAL N° 324-Ddass/2007 du 26 Juillet 2007 nous impose certaines règles :

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 20 h (12 h - 14 h à éviter)
- le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h (fortement déconseillé)

## ■ Communauté de l'Agglomération d'Annecy

### INFORMATIONS DIVERSES

46 avenue des Iles – BP 90270 - 74007 ANNECY  
Cédex – télécopie : 04.50.45.86.37

Email.....caa@agglo-annecy.fr

Internet.....www.agglo-annecy.fr

Standard.....04.50.63.48.48

Affaires culturelles.....04.50.63.48.33

Aménagement, urbanisme, logement. 04.50.63.48.74

Accueil (CIAS).....04.50.63.48.00

Economie.....04.50.63.48.50

Sports.....04.50.63.48.41

Transports.....04.50.63.49.77

Collecte des déchets ménagers.....04.50.33.02.12

### EN CAS DE PROBLÈME

#### Urgence EAU

Dépannage, fuites (Urgence jour).....04.50.33.89.39

Urgence après 17 h.....04.50.33.89.89

#### Urgence ASSAINISSEMENT

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h

et de 13 h 30 à 17 h 30.....04.50.66.78.55

En dehors des heures ouvrables.....04.50.33.89.89

### Pour écrire :

Communauté de l'Agglomération d'ANNECY  
Service Intercommunal de l'Eau – 46 avenue des Iles  
BP 90270 – 74007 ANNECY Cedex

Collecte, demande de conteneurs, etc.....04.50.33.02.12

Les bacs des ordures ménagères doivent être déposés en bordure de voie publique, **poignée côté route**, au plus tard à 5 heures du matin le jour de la collecte et rentrés au plus tard le soir de la collecte.

### Rappel :

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, lors de nos précédentes parutions, les emplacements de conteneurs sont **exclusivement réservés au tri sélectif**.

Vous êtes priés d'apporter vos déchets et encombrants à la déchetterie située à CHAVANOD.



## Rentrée scolaire 2015-2016

Depuis la rentrée 2015-2016, l'école compte 62 élèves, répartis sur 3 classes :

- Classe de Emilie GASSE : 17 élèves (6 petits, 4 moyens, 7 grands)
- Classe de Cécile CARETTA / Delphine ROIG : 20 élèves (9 CP, 5 CE1, 6 CE2)
- Classe de Pierre BOTALLA / Delphine ROIG : 25 élèves (6 CE2, 11 CM1, 8 CM2).

Les rythmes scolaires restent identiques à ceux de l'année précédente; 2 demi-journées sont consacrées aux temps d'activités périscolaires, en partie à la charge des parents (2,10€ / enfant / par séance). La participation est constante et les activités sont toujours très appréciées des enfants.

L'équipe enseignante, toujours aussi dynamique, propose des projets sportifs et culturels pour chacun des niveaux : cycle patinoire, ski de fond, natation, classe de voile et spectacles adaptés à chaque classe tout au long de l'année.

Les enfants ont profité de la venue du Père Noël ainsi que du spectacle de fin d'année : « Ragouille, mitron du Roy » offert par la Municipalité en ce mois de décembre. Avec Ragouille, les enfants ont découvert les oranges de Sicile, le mystère de la pomme au sel, le secret de la crème renversée, la découpe du céleri sauvage et la préparation des brioches amandines.

*La commission des affaires scolaires*







## Un « vide grenier pour l'enfant » inédit pour Le Préau



Pour tenter de donner encore plus de dynamisme à ses actions, l'association Le Préau a souhaité bousculer un peu les habitudes pour cette année scolaire. « Exit » donc le traditionnel loto au profit d'un vide-grenier « tout pour l'enfant », dans une période où petits et grands commencent à penser à Noël.

Les exposants étaient au rendez-vous en ce dimanche 29 novembre froid et pluvieux, faisant de notre salle des fêtes un joli « capharnaüm » plein de couleurs. L'association Le Préau avait, elle aussi, constitué un stand à partir des dons de jeux et autres peluches faits par quelques parents.

La buvette et la restauration rapide permettaient aux exposants et aux visiteurs de venir se requinquer autour d'un verre de vin chaud, des hot dog, des crêpes ou d'une part de l'un des délicieux gâteaux préparés par plusieurs parents d'élèves.

Le public a répondu à l'appel au cours de la matinée mais s'est fait plus rare au cours de l'après-midi. Cela laisse supposer que des marges de progrès sont envisageables... pour une nouvelle édition de ce vide grenier en 2016 ?

Un grand merci à tous les parents d'élèves qui ont participé, ainsi qu'aux nombreux habitants du village venus nous encourager malgré les conditions hivernales. Un grand merci également à l'Association Culture et Loisirs pour le prêt de la salle des fêtes, ainsi qu'aux organisateurs du vide grenier estival pour leurs précieux conseils et à la municipalité qui met tout en œuvre pour faciliter la réalisation de nos actions.

L'association vous donne maintenant rendez-vous pour ses autres activités de l'année. La Tombola des Rois, organisée par les enfants, a clôturé l'année 2015.

Toutes ces manifestations permettent de rassembler de petites sommes qui, au final, permettent aux enfants de notre école de participer à de nombreuses activités motivantes et qui sont autant d'occasions d'apprentissages et d'ouverture sur le monde qui les entoure (cinéma, théâtre, natation, patin à glace...).

Toute l'équipe du Préau vous souhaite un joyeux Noël et une très bonne année 2016.

*Les membres du bureau de l'Association Le Préau*





## Un dimanche pas comme les autres...

### MOTO CROSS à MONTAGNY-les-LANCHES

Organisée par le Moto Club des Princes, une course de motos sur prairie (moto-cross) s'est déroulée le dimanche 20 septembre, sous un beau soleil automnal, avec la venue de Charly Nadas, champion de France, catégorie 450 cm<sup>3</sup>.

Cette course, sous l'égide de l'UFOLEP (sport pour tous) comptait pour le championnat Rhône Alpes, dont c'était la finale. De nombreux participants se sont affrontés, lors des différentes manches et dans chaque catégorie (85 cm<sup>3</sup>, 125 cm<sup>3</sup>, 250 cm<sup>3</sup>, 450 cm<sup>3</sup>, Prestige), afin d'être parmi les 10 premiers qualifiés pour les Super Trophées de France.

De 5 à 59 ans, les coureurs engagés ont pu apprécier les différents circuits organisés, sécurisés, ceci dans une ambiance familiale et conviviale.

Merci aux organisateurs, à toutes les personnes qui ont collaboré pour la réussite de cette journée d'animation dans le village, qui a attiré de nombreux visiteurs.





## Le Chœur des Lanches

L'Association « Le Chœur des Lanches » est née en 1985 à l'initiative de chantres, choristes et musiciens de Chavanod et Montagny-les-Lanches, vite rejoints par ceux de Chapeiry et de St Sylvestre.

Aujourd'hui le groupe d'une vingtaine de choristes (des amies de Vieugy sont venues renforcer les pupitres et nous les remercions) poursuivent les répétitions et l'animation des célébrations religieuses, de cérémonies, mariages, sépultures et fêtes marquantes de la vie de nos communautés et de la Paroisse St Philippe et Jacques du Semnoz.

Quelques membres animent des après midi en musique et chansons à l'Ehpad Claudine Echernier à Chavanod, accompagnés par Jacky à l'accordéon.

Le Chœur des Lanches vient de fêter ses 30 ans d'existence ; même si les concerts ne peuvent plus être au programme, tous aiment à se retrouver le lundi soir à 20 h 00 à la salle du presbytère de Montagny-les-Lanches pour répéter quelques morceaux choisis en toute simplicité et convivialité afin de préparer pour ce mois de novembre, la fête de Ste Cécile, patronne des musiciens.

**Si vous souhaitez nous contacter :**  
 Marie-Thérèse DEMOTZ-Présidente  
 au 04 50 69 12 54  
 Huguette RAVOIRE-Vice-Présidente  
 au 04 50 52 01 77

▼ Article Dauphiné Libéré du 22/09/2015

### Le chœur des Lanches a fêté ses 30 ans

**D**imanche, le chœur des Lanches a fêté ses 30 ans. Bien qu'elle soit enregistrée sur la commune de Chavanod, l'association et son comité, animé par sa présidente Marie-Thérèse Demotz, n'a pas oublié que c'est ici à Montagny, berceau de l'association, qu'en 1985, chantres, choristes et musiciens de Montagny et Chavanod, sous la houlette du regretté Marcel Chatelain, ont donné vie au chœur des Lanches.

Très vite des choristes de Chapeiry et Saint-Sylvestre se sont joints à eux. Ce sont alors bon nombre de célébrations dominicales, de cérémonies, de fêtes, de concerts, de mariages, de sépultures, de grandes rencontres, moments d'échanges qui marquent tout ce qui fait simplement la vie des quatre communautés.

Pour cet anniversaire, les choristes ont animé la messe célébrée par le curé Jean-Marie Ducroz avant de donner un petit concert devant la salle des Fêtes suivi d'un repas convivial.

Une belle journée de rencontre avec les amis et paroissiens qui apprécient le répertoire de cette chorale dirigée par Huguette Ravoire.

Si pour l'heure cette date anniversaire était le point d'orgue de l'année, d'autres animations ne manqueront pas de réunir les choristes, notamment en novembre prochain pour fêter leur patronne, sainte Cécile.

Jean-François TAPPONNIER



Parés d'un joli foulard, les choristes du chœur des Lanches ont donné un concert champêtre pour fêter les 30 ans d'existence de la chorale dont le berceau se trouve à Montagny-les-Lanches. Photo Le D.L. J.-F.T.

## DIVERS

► Article Dauphiné Libéré du 24/10/2015

### MONTAGNY-LES-LANCHES | « Je suis inquiète pour l'après 2020 »

**M**adame le maire, Monique Pimonow, a dit non au "Grand Amnecy". Elle fait le point sur la situation.

→ **Quelles ont été les raisons de ce "non" ?**  
 « Faire partie de la commune nouvelle aurait signifié, pour le village, une perte d'identité et de gouvernance puisque nous n'étions pas certains d'être représentés au sein de cette nouvelle structure. Nous n'aurions plus rien maîtrisé et n'aurions plus eu aucun pouvoir de décision. Nous ne voulions pas devenir un simple quartier d'Amnecy. De plus, nous aurions perdu trois valeurs qui caractérisent notre petite commune rurale : proximité, disponibilité et réactivité. La fusion des 13 communes

aurait eu une incidence sur notre fiscalité. Nous aurions pu accepter de payer plus à condition d'avoir des services supplémentaires, ce qui n'aurait pas été le cas comme on nous l'a fait comprendre. Enfin, les délais pour un tel projet étaient beaucoup trop courts. On nous a demandé en quelque sorte de signer un chèque en blanc et de régler les problèmes plus tard. Ce n'est pas notre manière de fonctionner. »

→ **La population a-t-elle pu donner son avis sur le sujet ?**  
 « Nous avons organisé tout d'abord une consultation auprès des habitants. Nous tenions à associer la population à ce projet, car le conseil municipal ne pouvait pas prendre seul une

décision sur un changement aussi radical pour la population. La participation à cette consultation a été satisfaisante puisque 232 personnes sur 470 se sont exprimées. Le résultat a été de 13 avis favorables contre 219 défavorables à la commune nouvelle. Ces chiffres nous ont confortés dans notre idée. Nous aurions suivi l'avis de la population, quoi qu'il arrive. Le conseil municipal a délibéré le 15 septembre et a voté à l'unanimité contre ce projet. »

→ **La commune peut-elle garder son indépendance à long terme ?**  
 « Financièrement, nous avons les moyens de tenir jusqu'en 2020. Je pense qu'après, il y aura de gros changements car nous n'aurons plus les moyens

de vivre seuls. Le fait de se regrouper avec des communes de même taille permettra de devenir plus dynamique. Je suis toutefois inquiète car on ne sait pas où l'on va et comment on y va. En 2020, on ne sait pas ce qu'on aura dans les caisses mais on se doute que l'État ne nous aidera plus. Je compte beaucoup sur la zone d'activités Seynod-Montagny, qui pourrait nous apporter des recettes supplémentaires grâce au foncier bâti. Nous allons attendre la prochaine grosse étape, à savoir le regroupement des établissements publics de coopération intercommunale, qui nous permettra d'y voir plus clair sur le futur territoire. »

\* Propos recueillis par Jean-Baptiste VIVAND



Monique Pimonow estime que la commune a les capacités financières pour rester indépendante jusqu'en 2020, mais après... Photo Le D.L. J.-B.V.



**AGGLOMÉRATION D'ANNECY** Malgré l'ébullition autour de la fusion

## Le projet de commune nouvelle fait un grand « pschitt »

La cacophonie lors du vote de l'« Agglo », en juin, et l'ébullition qui a suivi dans les conseils municipaux appelés à délibérer, ces derniers jours, se sont soldées par un cuisant échec pour le projet de fusion des treize communes. La carotte financière à 80 millions d'euros n'a donc pas suffi à convaincre les réticents. En ce week-end de la gastronomie, les carottes sont cuites, dans un scénario qui a fini par tourner au navet pour le producteur et président de la C2A, Jean-Luc Rigaut.

**CYRIL POINTE**

cyril.pointe@lefaucigny.fr

Les deux tiers au moins des conseils municipaux, représentant plus des deux tiers de la population totale, devaient émettre un avis favorable pour la poursuite du processus de fusion. C'est raté. Seules cinq des treize communes de la Communauté d'agglomération d'Anancy (C2A) ont voté pour la création d'une commune nouvelle, sur la base du texte original de la délibération validée, le 25 juin, en conseil communautaire. Une sixième, Cran-Gevrier, s'est aussi engagée dans ce sens mais en apportant des amendements qui, s'ils rendent la démarche atypique, l'entachent de nullité. Du grand art, en connaissance de cause et en conformité avec la position du maire Boutry qui réclamait quelques ajustements du texte.

### MEYTHET CHAMPION DU « OUI »

À Anancy, le président de la C2A, Jean-Luc Rigaut, avec sa majorité, a sauvé les meubles, un moindre mal, tout comme Françoise Carrusso à Seynod dont l'un des conseillers est alors même parti dans la mauvaise direction et alors que la « dérobé » a dû être retouchée à la dernière minute. Sentant que les carottes étaient déjà cuites, « La Fousaise » a voulu amorcer la pompe d'un futur rapprochement « resserré », en en gravant le principe dans le texte soumis au vote. Rappelée à l'ordre par quelques élus récalcitrants, elle a fait machine arrière. Dans ces deux communes d'Anancy et de Seynod, tous les élus d'opposition ont aussi décliné le processus.

Il faut aller du côté de Meythet pour trouver le champion toute catégorie du « oui à la fusion ». Meythet et ses divisions intestines entre la majorité Laydevant et ses deux groupes d'opposition. D'un même élan fusionnel, les 29 conseillers se sont prononcés favorablement. Chapeau bas, même si les neuf élus minoritaires, remontés à bloc, ont



À Montagny-les-Lanches, consultation des électeurs et vote du conseil à bulletin secret



À Poisy, Pierre Bruyère et son conseil municipal n'ont guère goûté au pacte financier

ensuite voté « contre » une autre délibération mandatant déjà la mairesse à engager des pourparlers pour une fusion en comité restreint !

Du côté de Pringy, où le maire Jean-François Piccone avait été le seul des communes périurbaines à jouer le bon élève en acceptant la fusion en juin, neuf conseillers sur les vingt-cinq votants ont décliné la proposition, et un autre s'est abstenu. C'est donc une victoire toute relative du « oui ». Mais la palme de la défiance « positive » revient à la commune d'Anancy-le-Vieux dont les élus ont, en préambule, débattu sur une motion rappelant certains principes qui leur sont chers, moins, toutefois, que les coûts de fonctionnement envisagés de la future structure qui en chagrinent plus d'un (lire « Anancy-le-Vieux : une motion, des mots, de l'émotion »).

### CONSTANCE DES PETITES COMMUNES

Dans le camp des « non à la fusion », la constance a été de mise puisque les conseils municipaux des sept maires ayant botté en touche, lors du conseil de l'Agglo, se sont alignés sur leurs premiers défilés. Et avec une assiduité remarquable. À Argonay, Chavanod, Épagny, Metz-Tessy, Montagny-les-Lanches, Poisy et Quintal, les voix discordantes ont été rares, pour ne pas dire inexistantes. Pour que chacun s'exprime sans pression, la mairesse de Montagny-les-Lanches, plus petite commune de l'agglomération avec moins de 700 habitants, a même sorti les urnes.

Un geste plus symbolique qu'autre chose. Monique Pimouze ne risquait pas, en effet, un raz-de-marée contre sa position communautaire. Durant l'été, l'élue a fait circuler, via le bulletin municipal, une consultation sur la fusion. Une réponse nominative était demandée aux inscrits

sur les listes électorales. Résultat : près de 50 % de retours (232 d'exprimés sur 470 inscrits) et un vote sans appel de 219 bulletins « contre », soit 94 % ! Lors du conseil du 15 septembre, l'affaire n'a

pas fait un pli. Dans les élus et le public, certains étaient d'ailleurs suffisamment agacés par des problèmes de déchetterie ou de taxes de séjour, gérées par la « C2A », pour qu'une nouvelle organisation « atmosphérique » défilant les lois de la proximité et du terrain ne soit validée !

Le volet financier de la fusion, pour ces mêmes « petites » communes, n'a rien arrangé non plus. À Poisy par exemple, le lissage prévu des taxes d'habitation et du foncier bâti pour parvenir à une harmonisation fiscale, sur douze ans, prévoyait une hausse de, respectivement, 30 % et 70 %. Or, avec la hausse de 5% que nous avons décidée cette année, suivie d'une augmentation de 2% par an jusqu'en 2020, nous avons la capacité financière de nos investissements. Avec le pacte financier qu'on nous réserve, il n'y a aucune certitude », a rappelé le maire Pierre Bruyère, dans une sérénité à faire retomber la pression. Et à faire dégonfler l'intérêt de la fusion.

## Le joyeux bazar des votes

Les conseils municipaux des treize communes de la « C2A » avaient trois mois pour délibérer depuis le vote du 25 juin et le lancement du processus de création d'une seule et unique commune. Épagny et Metz-Tessy, bien décidés à célébrer leur union à deux, ont ouvert le bal, le 7 juillet, rejoint en bloc la démarche. Argonay a attendu la nuit pour se prononcer favorablement mais sans grand enthousiasme, le 1<sup>er</sup> septembre.

Poisy et Montagny-les-Lanches ont suivi, le 15 septembre, avec un refus catégorique. Le 18 septembre, Anancy-le-Vieux validait le principe, dans une séance cocasse, les élus ayant, dans un premier temps, adopté une motion insérée à l'ordre du jour. Les sept dernières communes ont enfin, le même soir du 21 septembre, clôturé le processus, dans des pas de danse parfaitement désordonnés. Voici le résultat des votes, par ordre alphabétique des communes :

Anancy (53.043 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 45 élus au conseil municipal) : 33 voix « pour », 7 « contre », 5 abstentions  
Anancy-le-Vieux (21.021 habitants, 35 élus) : 23 pour, 2 contre, 10 abstentions  
Argonay (2.899 habitants, 23 élus) : 1 pour, 21 contre, 1 abstention  
Chavanod (2.536 habitants, 19 élus) : 3 pour, 14 contre, 1 abstention, 1 absent sans procuration  
Cran-Gevrier (17.607 habitants, 33 élus) : 22 pour, 2 contre, 2 abstentions, les 7 élus du groupe

d'opposition Proceet n'ont pas pris part au vote en raison d'une délibération annulée et donc non conforme au texte valide à la « C2A »

Épagny (4.100 habitants, 27 élus) : 26 contre, 1 absent sans procuration

Metz-Tessy (3.000 habitants, 23 élus) : 21 contre, 1 abstention, 1 absent sans procuration

Meythet (8.470 habitants, 29 élus) : 29 pour, 1 absent sans procuration

Montagny-les-Lanches (674 habitants, 15 élus) : 15 contre

Poisy (7.305 habitants, 29 élus) : 28 contre, 1 abstention

Pringy (4209 habitants, 27 élus) : 16 pour, 9 contre, 1 abstention, 1 absent sans procuration

Quintal (1.265 habitants, 15 élus) : 14 contre, 1 absent sans procuration

Seynod (19.350 habitants, 33 élus) : 23 pour, 6 contre, 4 abstentions

Au conseil de l'agglomération du 25 juin, sur les 56 élus communautaires, 17 avaient voté contre l'engagement du processus de fusion, à savoir tous les représentants d'Argonay (2), Chavanod (2), Épagny (2), Metz-Tessy (2), Poisy (3), Montagny-les-Lanches (1), et Quintal (1), ainsi que les 3 délégués d'opposition d'Anancy (Denis Dupertuis, Claire Lepin, Thomas Noël) et un de Seynod (Philippe Charonnet). Deux autres élus s'étaient abstenus : Alain Bénon (Anancy) et Vincent Paolet (Cran-Gevrier). Les cinq représentants de la majorité Boutry de Cran-Gevrier n'avaient pas pris part au vote. (cp)

## Le projet de la ZAC Seynod/Montagny-les-Lanches bientôt consultable par le public

Véritable serpent de mer depuis plus de 20 ans, la Zone d'aménagement concertée (ZAC) n'est toujours pas prête à accueillir des sociétés sur son territoire à cheval sur les communes de Seynod et Montagny-les-Lanches. C'est une délibération qui, espérons-le, sera datée dans l'avancement du projet de réalisation de la zone d'aménagement concertée (ZAC) de Seynod / Montagny-les-Lanches.

Le 12 novembre dernier, le conseil communautaire de l'agglomération d'Anancy a décidé de mettre à disposition du public le projet de dossier de réalisation de cette ZAC, du 7 décembre 2015 au 15 janvier 2016. Celui-ci sera mis en ligne sur le site de la C2A et consultable, sur place, dans les mairies des deux communes concernées.

### « Très bien situé pour une vocation économique »

Enfin une avancée dans ce projet qui traîne « depuis 25 ans » selon Monique Pimouze, la maire de Montagny-les-Lanches. Alors qu'à quelques kilomètres de là la zone Altais à Chavanod progresse d'année en année, celle de Seynod / Montagny-les-Lanches n'a toujours pas vu le moindre pierre posée par une entreprise. Même avec la délibération communautaire du 26 avril 2012, officialisant sa créa-



Le dossier de la ZAC Seynod / Montagny-les-Lanches (44,1 hectares) tarde à se concrétiser. Pourtant, il pourrait apporter quelques recettes supplémentaires à l'heure où les communes voient leur dotation de l'État diminuer.

de 44,1 hectares, « très bien situé pour une vocation économique » entre l'autoroute A41 et le Départementale D1201, ne manquant pas. À terme, on devrait y retrouver des sociétés dans le domaine

« industriel, tertiaire et artisanal ». Mais pour l'heure, rien n'est acté. C'est juste que le dossier s'avère assez complexe.

« Après le lancement, l'autorité environnementale a souligné avoir un

certain nombre de complément d'information », explique l'élue. L'étude d'impact, notamment au niveau des zones humides et de la faune, a été complétée. Ensuite, les terrains, dont certains en indivi-

sion, appartiennent à une multitude de propriétaires. Et, par conséquent, la Communauté d'agglomération d'Anancy n'est toujours pas propriétaire de cette zone.

Autre élément important dans ce dossier, l'harmonie avec un paysage plutôt escarpé. « Je tiens à ce que ce soit une ZA paysagère », annonce Monique Pimouze. Ce sera un peu plus dense que sur le site d'Altais mais en gardant l'esprit de celui-ci à savoir l'intention de mettre des cultures ».

Dans quelques jours, le projet de dossier de réalisation de la Zone d'aménagement concertée de Seynod / Montagny-les-Lanches va être mis à disposition du public. Il comprend une note de présentation, un projet de programme des équipements publics à réaliser, un projet de programme global des constructions à réaliser, les modalités prévisionnelles de financement de l'opération ainsi que l'étude d'impact complète.

Suite aux observations et remarques écrites sur le registre de concertation, un bilan sera effectué et sera soumis à l'approbation du conseil communautaire. Divers que le projet de la ZAC de Seynod-Montagny-les-Lanches avance mais à un rythme de sérénité.

FLORIAN POTTEZ



## Le service de remplacement un outil précieux pour les agriculteurs extrait de l'article du 27/10/2015

### La gestion de planning, l'autre job d'Hervé Garcin

Chez les Garcin, à Montagny-Lanches, on est agriculteur de père en fils depuis quatre générations. Hervé a repris l'exploitation familiale et travaille avec deux associés. Avec un troupeau de 300 bêtes, des laitières et des bêtes à viande, ses journées sont bien remplies au Gaec La ferme du château...

Cela ne l'empêche d'avoir un autre job, bien sûr, celui-ci, qui lui prend aussi pas mal de temps : il est président du Service de remplacement sur le secteur de l'Albanais/végétal d'Annecy.

#### Le portable dans la poche en permanence

C'est lui qui gère les plannings des huit salariés et des 170 adhérents. Sa manière à lui de s'investir pour ce métier qui le passionne.

« Quand je me suis installé, j'étais tout seul, sur une petite structure. Je me suis tourné vers le Service de remplacement d'abord pour assurer la continuité sur mon exploitation en cas d'accident, pas seulement pour les vacances. J'ai adhéré en 1997, puis je suis rentré au conseil d'admini-



Pour Hervé Garcin, l'agriculture a évolué : les fermes travaillent à l'extérieur, et les jeunes hésitent moins à faire appel au service de remplacement que leurs parents. PHOTO: LEJL

stration... Je suis président depuis dix ans. »

L'été, l'effectif du service peut monter jusqu'à 16 ou 17 salariés, avec des saisonniers. Alors pour gérer au mieux un planning qui peut vite virer au casse-tête, Hervé Garcin a ses méthodes.

« Je ne lâche pas mon portable et je gère les demandes des adhérents par mail ou par

SMS. Avec les plus anciens, cela se passe au téléphone le soir. Quand ce sont des congés prévus, on arrive à s'organiser. Le plus difficile, c'est d'organiser les demandes dans l'urgence. Mais on y arrive en général, j'ai dans l'équipe des salariés réactifs qui savent s'investir quand on leur demande. »

Un agriculteur qui tombe

d'une échelle, et qui ne peut assurer la traite du soir ? Une femme qui appelle un dimanche soir, son mari vient de partir avec les pompiers et les bêtes sont dans les champs...

« Je fais un ordre de priorité et j'appelle un salarié qui pourra se libérer d'une autre mission moins urgente. Les bêtes ne peuvent pas attendre. On ne peut pas dire "On s'en occu-

pera demain"... Au début j'ai tâtonné, maintenant c'est un peu plus rodé... »

Reste les cas les plus délicats, qu'il doit gérer aussi : les accidents graves, ou les décès. « Le Service est là aussi pour les coups durs, on fait au mieux... Sur ce secteur, on n'a pas trop de problèmes, on arrive à recruter. Dans d'autres endroits du département, c'est parfois plus compliqué. »

Son job de gestionnaire de planning, il l'a constamment en tête. « Ça ne m'empêche pas de travailler, mais chaque soir je vérifie mes mails pour préparer les plannings que je finalise le dimanche. Et chaque mois, je dois aussi récupérer les factures et les déclarations pour les payes, à transmettre au bureau à Annecy. »

Pour Hervé Garcin, le Service de remplacement répond aux attentes des agriculteurs, surtout des plus jeunes qui ne régressent pas comme leurs parents. « Le métier a évolué, comme le reste de la société. Les femmes travaillent à l'extérieur, par besoin économique. Et les jeunes papas prennent leur congé paternité... »

LA

# DIVERS

## MONTAGNY-LES-LANCHES

### Courants d'Art ouvre sa saison avec l'ensemble vocal Heinrich Schütz



L'ensemble Heinrich Schütz explorera les trésors du baroque roman ce samedi à l'église. Archives photo La DJJ-BV.

Ce samedi à 20h30 à l'église, l'association socioculturelle Courants d'Art débute sa saison en accueillant à l'église l'ensemble vocal Heinrich Schütz.

Fort d'une trentaine de ch-

ristes amateurs de haut niveau, originaires du bassin lémanique et regroupés sous la baguette du chef Gonzalo Martínez, le chœur présentera un programme consacré à la musique baroque. Intitulé

"Les Trésors du baroque roman", celui-ci sera composé des œuvres inédites de Giuseppe Ottavio Pitoni, Francesco Durante, Alessandro Scarlatti et Giovanni Giorgi (entrée 10€).

▲ Article Dauphiné Libéré du 27/10/2015

◀ Article Dauphiné Libéré du 19/09/2015

## Recette Pain d'épices

### INGREDIENTS

- 250 gr de farine
- 1 sachet de levure chimique
- 125 gr de sucre roux
- 100 ml de lait
- 125 gr de miel fondu
- Le jus d'une orange et 1 zeste d'orange râpé
- Morceaux d'orange confite ou gingembre confit (facultatif)

### Epices

- ½ c à café de cannelle
- ½ c à café de quatre épices
- ½ c à café de gingembre

### PRÉPARATION

- Préchauffez le four thermostat 5/6 (160°)
- Dans un saladier, mélanger farine + levure puis sucre, épices, miel et lait... Puis jus d'orange, zeste, morceaux d'orange...
- Versez cette préparation dans un moule à cake beurré et faire cuire à 160° pendant environ 40 minutes !
- Vérifier la cuisson... Se conserve 1 semaine.





La commission Information – Communication  
vous souhaite une bonne  
et heureuse année 2016.



## *L'Echo des Lanches*

### **MAIRIE**

1 place de la mairie - 74600 MONTAGNY-LES-LANCHES

Tél. 04.50.46.71.27 - Fax. 04.50.46.68.89

email : [mairie74.montagnyleslanches@orange.fr](mailto:mairie74.montagnyleslanches@orange.fr)

Site : [www.montagny-les-lanches.fr](http://www.montagny-les-lanches.fr)